



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des infrastructures,
des transports et des mobilités

La Défense, le 12 décembre 2025

*Direction des transports ferroviaires et fluviaux
et des ports*

Sous-direction des systèmes ferroviaires et guidés

Bureau de la sécurité des transports ferroviaires et guidés

**La directrice des transports ferroviaires et
fluviaux et des ports**

à

**Monsieur le Directeur du bureau d'enquêtes
sur les accidents de transport terrestre**

Affaire suivie par : Alexandre GAVRILA

Alexandre.gavrla@developpement-durable.gouv.fr

**Objet : Rapport d'enquête technique sur la collision entre un train express régional et un autocar de
transport scolaire survenue le 24 janvier 2023 sur le passage à niveau n°42 à Cevins (73)**

Vous m'avez transmis le rapport d'enquête technique sur la collision entre un train express régional et un autocar de transport scolaire survenue le 24 janvier 2023 sur le passage à niveau n°42 à Cevins (73). Ce rapport formule notamment une recommandation à l'attention de la délégation à la sécurité routière (DSR) et de la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM).

Le BEA-TT recommande (R1) à la DSR et à la DGITM de : « rappeler aux préfets de département que les autorités organisatrices des transports scolaires et les organisations professionnelles de transport routier par autocar doivent être invitées aux réunions des commissions départementales de sécurité des passages à niveau ».

Je tiens à vous préciser que l'instruction du Gouvernement du 27 janvier 2020 relative à la mise en œuvre du plan d'action pour améliorer la sécurisation des passages à niveau demande aux préfets de veiller à ce que l'ensemble des acteurs concernés soient associés lors des commissions départementales des passages à niveau.

ecologie.gouv.fr

Tour Séquoia
92005 La Défense cedex
Tél. : 33(0)1 40 81 21 22

Ce point avait par ailleurs été souligné par le directeur des services de transport dans un courrier adressé aux préfets de région en mai 2021 dans lequel il était rappelé l'importance d'associer très largement tous les acteurs concernés et d'ouvrir les commissions notamment aux fédérations de transport.

Néanmoins, un courrier de la délégation à la sécurité routière (DSR) et de la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) sera adressé aux préfets de département afin de leur rappeler que les autorités organisatrices des transports scolaires et les organisations professionnelles de transport routier doivent être invitées à chaque réunion de la commission départementale des passages à niveau.

La directrice des transports ferroviaires
et fluviaux et des ports